

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-GARONNE

DOSSIER DE PRESSE · 01/09/21

# RENTRÉE SCOLAIRE 2021

*“ Nous voulons offrir  
une scolarité sereine aux  
collégiens haut-garonnais. ”*

**Georges Méric,**  
président du Conseil  
départemental de  
la Haute-Garonne



---

# SOMMAIRE

---

<b>Le mot du Président</b>	p3
<b>I - Protéger la santé des collégiens face à la crise de la Covid-19</b>	p 4 > 5
<b>II - Mieux vivre ensemble dans les collèges</b>	p 6 > 10
1 - La mixité sociale dans les collèges : un défi pour l'égalité des chances	
2 - L'apprentissage de la citoyenneté	
<b>III - Le Département, solidaire des familles</b>	p 11 > 13
<b>IV - Des collèges proches et à taille humaine : 22 nouveaux collèges d'ici 2027</b>	p 14 > 16
<b>V - La transition écologique dans les collèges : un engagement pour le bien-être et la santé des collégiens</b>	p 17 > 19
<b>VI - Les chiffres clés de l'éducation</b>	p 20

# LE MOT DU PRÉSIDENT



## Georges Méric

PRÉSIDENT DU  
CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE  
LA HAUTE-GARONNE

66 Pour la majorité départementale, l'éducation demeure une priorité absolue et la réussite scolaire de nos enfants un enjeu majeur pour notre société.

Face aux légitimes interrogations des parents et des élèves liées à la crise sanitaire, le Conseil départemental s'engage pour offrir une rentrée sereine aux 58 000 collégiens, aux enseignants et aux personnels travaillant dans les 97 collèges publics de Haute-Garonne.

En accord avec les mesures gouvernementales, nous apportons un soutien logistique à la campagne de vaccination des collégiens.

En cette période de crise, nous sommes solidaires des familles à travers nos aides à la restauration et par la gratuité des transports scolaires de la maternelle au lycée.

Nous sommes pour un système scolaire qui donne les mêmes chances à toutes et à tous, et cette ambition passe par la mixité sociale dans les collèges. Engagé dès 2017, notre Plan mixité démontre toute sa pertinence à travers les quelque 900 élèves qui ont pu améliorer leurs résultats scolaires.

Cet épanouissement de chacun passe par l'apprentissage à la citoyenneté qui demeure une urgence éducative face aux défis lancés à la République par la montée de l'individualisme et du complotisme. Le Parcours laïque et citoyen, que nous avons créé en 2016, est une formidable réussite, unique en France, et nous l'élargissons dès cette rentrée aux élèves de CM2.

Renforcer l'égalité des chances, c'est aussi anticiper la démographie scolaire avec l'arrivée de 4 000 nouveaux collégiens d'ici 5 ans. Nous maintenons nos investissements à hauteur de 350 M€ pour la construction, la rénovation ou l'agrandissement de 27 collèges.

Être bien au collège, c'est aussi bien manger. Nous avons engagé en 2020 un Plan d'actions pour une alimentation saine à la cantine, développant les produits bio et les circuits courts.

Les actions programmées pour cette rentrée scolaire 2021 sont à l'image du projet politique que la majorité départementale conduit depuis 2015, projet validé par les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais lors des dernières élections départementales. Il se veut protecteur et solidaire, progressiste, laïque, social et écologique. Nous voulons bâtir une société plus inclusive fondée sur l'humain et le partage, sur l'égalité des chances et des droits.



# Protéger la santé des collégiens face à la crise de la Covid-19

Le Conseil départemental, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale, est mobilisé pour assurer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions sanitaires possibles aux 67 000 jeunes haut-garonnais attendus pour cette année 2021 dans les 118 collèges publics et privés du département, aux enseignants et aux personnels. Ainsi, les 1 200 agents départementaux dans les collèges œuvrent au quotidien pour le respect des protocoles sanitaires successifs mis en place par l'État.

## Encourager et faciliter la vaccination des collégiens à partir de 12 ans

Depuis le début de la campagne de vaccination, le Conseil départemental est fortement mobilisé auprès des services de l'État pour accélérer la vaccination du plus grand nombre.

Depuis le 11 août, un message d'incitation à la vaccination est en ligne sur la page d'accueil de l'espace numérique de travail (ENT), avec les coordonnées utiles.

Lors de la rentrée, le Conseil départemental distribuera également un courrier de sensibilisation aux 58 000 collégiens des 97 collèges publics du département par l'intermédiaire des chefs d'établissements.

Les élèves de 12 ans et + des collèges publics et privés, qui souhaiteront se faire vacciner, pourront se rendre dans un centre de vaccination à proximité de leur établissement dans le cadre d'une sortie scolaire encadrée par un enseignant. Pour les collèges



**140 000**  
**masques**  
distribués gratuitement  
aux collégiens à la  
rentrée 2021

au-delà de 3 km, des équipes mobiles détachées des centres de vaccination procéderont à la vaccination directement dans les établissements, en fonction des besoins identifiés par l'Inspection académique en lien avec les chefs d'établissement.

Le Conseil départemental, pour sa part, mettra en place deux équipes mobiles rattachées à ses Centres de vaccination de Montastruc-la-

Conseillère et Villefranche-de-Lauragais.

Les services du Conseil départemental assureront la mise en place et la logistique des centres de vaccinations éphémères dans les collèges publics concernés.

## Des masques gratuits pour tous les collégiens

Les mesures gouvernementales rendent le port du masque toujours obligatoire pour les collégiens dans les espaces clos (en extérieur, les règles pour le port du masque en population générale s'appliquent). Conscient que l'achat de

masques représente un budget conséquent pour les familles, le Conseil départemental procèdera, à la rentrée de septembre 2021, à une nouvelle distribution de deux masques en tissu gratuits, fabriqués par l'entreprise toulousaine AERTEC, à l'ensemble des élèves des collèges publics et privés du département. Cela représente 140 000 masques pour 67 000 collégiens en Haute-Garonne. Le Conseil départemental fournira également un lot de masques chirurgicaux aux collèges ainsi qu'aux transporteurs scolaires, pour assurer la sécurité sanitaire des élèves non dotés le jour de la rentrée. Il s'agit de la cinquième distribution de masques dans les collèges depuis la rentrée de septembre 2020, ce qui représente plus de 580 000 masques.

### **Les mesures sanitaires toujours en vigueur dans les établissements et les transports scolaires**

En application du protocole de sécurité sanitaire communiqué par l'Éducation nationale, le Conseil départemental prévoit :

- **Pour la restauration scolaire** : les plages horaires et le nombre de services seront adaptés, sous la responsabilité du chef d'établissement, de manière à limiter les flux et le brassage des élèves.
- **Pour les locaux des collèges** : les agents du Conseil départemental procèdent à la désinfection et à l'aération régulière des classes et des locaux.
- **La circulation des élèves** est organisée par le chef d'établissement dans l'objectif de limiter les déplacements dans le collège. La distanciation physique d'1 mètre s'applique dans les espaces clos,

lorsqu'elle est matériellement possible.

Le Département préconise le principe d'une salle par classe, les enseignants devant se déplacer et non les élèves.

- **Pour les transports scolaires** : le port du masque est obligatoire dans les bus scolaires et les véhicules sont désinfectés avant et après chaque trajet. À la rentrée 2021, la totalité des circuits seront en service pour l'ensemble des élèves transportés du premier degré au secondaire.

### **Favoriser la poursuite éducative**

Pendant les différents confinements, les ENT (Espace numérique de travail) ont permis la continuité pédagogique. Depuis avril 2020, la fréquentation des portails a plus que doublé et le Conseil départemental a renforcé son infrastructure et augmenté sa capacité de stockage.

Du côté des parents, une hausse de fréquentation de près de 10 % est constatée entre 2020 et 2021. Tandis que côté élèves et enseignants, la proportion, déjà très élevée, s'approche désormais des 100%.

Consultable sur tous les écrans - tablettes, smartphones, ordinateurs - le projet eCollège31 compte plus de 2 millions de visites mensuelles (2,9 millions en mars 2021) et se classe parmi les Espaces numériques de travail les plus consultés en France. Par ailleurs, pendant les périodes de scolarité à distance, le Conseil départemental a prêté plus de 600 tablettes aux élèves ne disposant pas des outils numériques adaptés à la poursuite pédagogique à domicile.



# Mieux vivre ensemble dans les collèges

## LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES : UN DÉFI POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Depuis 2017, le Conseil départemental de la Haute-Garonne relève le défi de la mixité sociale dans les collèges afin de favoriser la réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales. Un vaste plan départemental est déployé dans les collèges haut-garonnais, pour un budget de 56 M€. En quatre ans de mise en œuvre, les premiers éléments de bilan confortent l'action menée par le Département pour faire reculer les déterminismes sociaux.

### Une action forte en faveur des collèges REP+ de Toulouse

La première étape du plan mixité sociale a concerné 5 collèges classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée de Toulouse, qui concentrent à la fois des élèves d'origine sociale modeste et des taux d'échec scolaire importants.

Le Conseil départemental a pris la décision, en concertation avec l'Éducation nationale, la communauté éducative et les parents d'élèves des quartiers concernés, de fermer progressivement les deux collèges Raymond Badiou et Bellefontaine, dont les mesures de sectorisation classiques n'auraient pas été opérantes, et de réaffecter les élèves de ces secteurs dans 11 établissements plus favorisés de l'agglomération toulousaine.

Parallèlement, le Département a engagé la construction de deux nouveaux collèges, à proximité de ces quartiers (Saint-Simon - bd Eisenhower et Guilhermy) sur des secteurs de recrutement plus mixtes, qui ouvriront à la rentrée 2022.

**1 140**  
**élèves**  
concernés par  
le dispositif mixité sociale  
depuis 2017

Le collège Raymond Badiou a ainsi cessé d'accueillir des élèves à l'été 2020 et le collège Bellefontaine fermera quant à lui à l'été 2022.

Le Conseil départemental a déployé de nombreuses mesures d'accompagnement spécifiques pour les élèves accueillis dans les nouveaux établissements :

- Mise en place de navettes gratuites, avec un accompagnateur,

pour un transport direct jusqu'au collège d'accueil et attribution à chaque élève d'une carte Tisséo pour un aller-retour quotidien.

- Actions de médiation dans les 11 collèges d'accueil, assurées par l'AFEV, durant la pause méridienne.

L'ensemble de ces mesures d'accompagnement mises en œuvre par le Département représente un budget annuel de 900 000 €.

L'Éducation nationale, de son côté, s'est engagée à limiter les effectifs à 25 élèves dans chaque classe de 6<sup>ème</sup> des 11 collèges d'accueil.

L'Académie a aussi renforcé l'accompagnement des principaux et des enseignants. Des « maîtres mixité sociale » sont chargés de faire le lien entre les écoles primaires du quartier et les collèges d'accueil et des professeurs « référents mixité » assurent l'accompagnement personnalisé des élèves et l'aide au travail personnel. Des formations spécifiques ont par ailleurs été proposées aux équipes pédagogiques.

Les trois autres collèges toulousains, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, situés dans des secteurs relativement mixtes, mais qui subissent un phénomène « d'évitement » de la carte scolaire en raison d'une image dégradée, font pour leur part l'objet d'importants travaux de revalorisation afin d'encourager le retour des populations plus favorisées.

Le collège Rosa Parks (quartier de Lalande) va ainsi être entièrement reconstruit in situ, pour un coût

d'environ 15,8 M€. Les études ont été lancées en 2018 et les travaux sont réalisés entre 2020 et 2023.

Le collège George Sand, situé dans le quartier de la Cépière, fera l'objet d'un projet d'extension à l'horizon 2025 pour atteindre une capacité de 600 élèves.

Le déplacement de l'entrée du collège Stendhal (quartier Bagatelle), auparavant située au fond d'une impasse peu accessible, peu visible et donc peu attractive, a permis d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant.

Améliorer l'attractivité de ces collèges passe également par leur promotion auprès des familles dès l'école primaire. Le partenariat avec la Ville de Toulouse et l'Inspection académique devrait permettre, notamment, de communiquer sur la qualité des enseignements dispensés, des dispositifs périscolaires et des locaux. Des mesures ponctuelles de sectorisation pourront compléter ce dispositif de valorisation des établissements.

## Un bilan positif

Depuis le lancement de ce programme, les familles concernées ont très majoritairement respecté leur nouveau secteur d'affectation. À la dernière rentrée scolaire de 2020, les taux de respect de la nouvelle carte scolaire (niveau 6<sup>ème</sup>) ont atteint 75 % (secteur Raymond Badiou) et 78 % (secteur Bellefontaine), contre un taux moyen à Toulouse de 60 %.

Depuis 2017, 1 140 élèves issus des quartiers Bellefontaine et Reynerie ont ainsi bénéficié de ce dispositif (en comptant les effectifs concernés de la rentrée 2021).

Par ailleurs, depuis 4 ans, l'évolution des résultats scolaires relevés par les services de l'Éducation nationale démontrent une progression très encourageante des élèves concernés.

### Résultats du Brevet des collèges 2021 et entrées au lycée

En juin 2021, 67 % de la centaine d'élèves du programme mixité ont obtenu le Brevet des collèges et 39 % des lauréats ont une moyenne de 12 et plus à l'examen (hors contrôle continu), là où ils étaient seulement 4 % au collège Raymond Badiou. L'élève major de la promotion mixité a obtenu 18,45 de moyenne à l'examen. Ainsi, les élèves du programme mixité obtiennent de meilleurs résultats par rapport aux résultats des collèges REP/REP+.

Pour les élèves qui ont échoué, c'est souvent le contrôle continu qui les a pénalisés, puisque le niveau d'exigence et d'excellence des collèges d'accueil est plus important.

9 élèves sur 10 passent en seconde dont la moitié en seconde générale et l'autre moitié en seconde professionnelle.

En accord avec l'Académie de Toulouse et la Région Occitanie, les élèves du programme mixité ont le choix entre intégrer le lycée de leur lieu de résidence (Rive Gauche) ou le lycée rattaché au secteur de leur collège d'accueil.

4 élèves sur 5 ont choisi d'entrer au lycée du secteur rattaché au collège d'accueil et 1 sur 5 a choisi d'entrer au lycée Rive Gauche du secteur historique.

## Un dispositif d'incitation financière unique en France pour encourager la mixité sociale

Les élus départementaux ont voté en janvier 2018 un dispositif d'incitation financière afin d'offrir aux collèges accueillant un taux important d'élèves issus de familles défavorisées, les moyens de réaliser des projets éducatifs et culturels ambitieux susceptibles de corriger les inégalités et le déterminisme social.

A contrario, les collèges qui ne s'engagent pas dans cette démarche de mixité sociale voient une part de cette dotation diminuer.

Cette mesure consiste à moduler une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental aux collèges pour financer des projets éducatifs, en fonction du taux de mixité sociale des établissements. La part structurelle qui permet le fonctionnement et l'entretien des bâtiments n'est pas concernée.

Ce dispositif incitatif, mis en œuvre en Haute-Garonne pour la première fois en France, s'applique depuis janvier 2019 de manière progressive sur trois années. Ainsi, en 2021, en application de

ce dispositif, la part éducative varie entre 22 € et 70 € par élève, pour une moyenne de 54 €. En 2021, 57 collèges ont bénéficié d'un bonus.

Afin d'établir un mode de calcul le plus juste possible, le Conseil départemental s'est basé sur le taux moyen de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais et prend également en compte la

configuration sociologique du secteur d'implantation des collèges. L'objectif étant, qu'à terme, l'équilibre social, dans l'ensemble des 118 collèges publics et privés du département soit en cohérence avec celui constaté sur le territoire de recrutement du collège de secteur.



## L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

**L'apprentissage de la citoyenneté commence à l'école de la République. Dans l'enceinte du collège, le vivre ensemble est un enjeu majeur afin que les élèves évoluent dans un climat scolaire apaisé. Le Conseil départemental, dans sa politique éducative, met en œuvre des actions innovantes permettant à la fois de former des citoyens de demain, libres et éclairés et de favoriser une vie scolaire sereine.**

### Le Parcours laïque et citoyen

Depuis 2016, le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen dans les 118 collèges publics et privés du département, en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs associatifs du territoire.

Au terme d'une année endeuillée par les attaques terroristes sur le sol français, le Conseil départemental a annoncé, en décembre 2020, une série de nouvelles actions visant à défendre les valeurs républicaines et le principe de laïcité, notamment auprès des plus jeunes. Le Parcours laïque et citoyen dans les collèges, créé en 2016, s'est imposé comme un outil pédagogique indispensable au soutien des enseignants dans leur mission de transmission des valeurs et principes phares de la République.

À partir de la rentrée 2021, il sera étendu pour la première fois aux 16 600 élèves de CM2 scolarisés dans les 660 écoles publiques et privées sous contrat de la Haute-Garonne.

Ce parcours propose aux enseignants un catalogue d'actions portées par des associations du territoire en lien avec les valeurs républicaines et le principe de laïcité.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 171 acteurs (associations, organismes, services du Conseil départemental...) proposent 271 actions, à destination de plus de 1 900 classes.

Le Département consacre chaque année un budget de 900 000 € à la mise en œuvre du Parcours laïque et citoyen.

Depuis 2016, près de 220 000 collégiens ont bénéficié de ce dispositif unique en France.

### Les ateliers du midi

Depuis la rentrée scolaire 2020, le Conseil départemental

accompagne les collèges dans l'animation de la pause déjeuner, avec un nouveau dispositif : les ateliers du midi.

En Haute-Garonne, 92 % des collégiens sont demi-pensionnaires. Ces ateliers, proposés par les établissements et soutenus financièrement par le Département, visent à maintenir, voire améliorer le climat scolaire, répondre à la demande d'activité des élèves sur la pause méridienne et prévenir les incivilités. Ils encouragent la réalisation d'actions citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives favorisant le vivre ensemble, la mixité et l'émulation, quels que soient le genre, l'âge et la classe des élèves.

**1,4 M€**  
alloués aux  
projets pédagogiques  
en 2020

Les animations sélectionnées sont libres d'accès pour les élèves et gratuites.

L'aide attribuée par le Département peut s'élever à 1 000 € pour une animation hebdomadaire et jusqu'à 8 000 € pour plusieurs animations par semaine.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 15 collèges ont bénéficié d'une subvention (d'un montant global de 34 500 €) pour mettre en place 41 ateliers, sous des formes très variées : jeux de société, escape game, théâtre, musique, sport, expériences scientifiques, etc...

### **Un engagement pour des collèges sans racisme**

Le Conseil départemental et les services académiques de l'Éducation nationale se mobilisent pour développer les collèges labélisés « École sans racisme ».

Ce label européen, porté en France par l'association Léo Lagrange, a été créé en 1998 en Belgique. Il compte 600 établissements labélisés en Europe, dont 50 en France.

Cette démarche s'est concrétisée par la signature d'une charte commune le 21 mars 2019, invitant les 97 collèges publics du département à s'engager dans la labélisation « École sans racisme ».

Le collège Grand Selve de Grenade a obtenu ce label en 2018 et le collège François Mitterrand à Caraman en juin 2021.

### **L'égalité Femmes/Hommes dans les collèges**

Dans le cadre du Parcours laïque et citoyen, une quarantaine d'associations propose des interventions sur le thème de l'égalité filles-garçons et la lutte contre les stéréotypes de genre. Lors de l'année scolaire 2020-2021, 19 actions étaient en lien direct

avec la thématique de l'égalité filles-garçons, auxquelles 114 classes ont participé.

Par ailleurs, les collèges construits ou réhabilités par le Conseil départemental intègrent la prise en compte de l'égalité filles-garçons dans leur conception.

La cour, les vestiaires, les toilettes, l'entrée des établissements ou encore les espaces de circulation sont dorénavant pensés pour une utilisation de l'espace plus égalitaire.

Cette année, le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche de réflexion et d'expérimentations dans 2 établissements (Antonin Perbosc à Auterive et Voltaire à Colomiers), accompagné d'un bureau d'étude, afin de faire évoluer les prochains programmes de construction.

### **L'éducation artistique et culturelle**

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose 8 parcours d'éducation artistique et culturelle dans les collèges pour éveiller la sensibilité des jeunes, favoriser la pratique artistique et généraliser l'accès au spectacle :

- « Collège au cinéma »,
- « Éloquence au collège »,
- « Parole en je(u) »,
- « Prix collégien 31 de la bande dessinée »,
- « Pop'Culture : le pouvoir des Super héros »,
- « Danse au Collège »,
- « Orchestre de Chambre de Toulouse »,
- « Jazz au Collège ».

En 2020-2021, 11 117 collégiens ont participé à un parcours ou une action d'éducation artistique et culturelle menés par le Département.

## ZOOM SUR LES NOUVEAUX PARCOURS

---

### **« Collège au cinéma » : un dispositif d'éducation à l'image pour découvrir l'univers du septième art**

Lancé en septembre 2020, « Collège au cinéma » est proposé par le Centre National du Cinéma et de l'image animée. Piloté en Haute-Garonne par le Conseil départemental, en partenariat avec l'Éducation nationale, la DRAC Occitanie, Cinéfol 31, l'association La Trame et les salles de cinéma partenaires, ce dispositif propose 3 projections par an aux collégiens. La programmation privilégie la découverte d'un cinéma varié et ouvert, allant des films patrimoine au cinéma contemporain, traversant les genres et les territoires, en langue originale sous-titrée pour les films étrangers. Les films sont projetés dans des salles de cinéma lors de séances organisées spécialement à l'intention des collégiens et sont suivis de temps d'échange et de formation organisés par l'Éducation nationale. Un accompagnement pédagogique en classe, sous forme de rencontres ou d'ateliers de pratique animés par des professionnels du cinéma, est proposé par Cinéfol 31 et La Trame.

### **« Pop'Culture » : un parcours autour du thème des sciences des super-héros**

Proposé par l'association Science Animation, ce programme s'appuie sur des œuvres de culture populaire, pour éveiller les collégiens à la démarche scientifique, à la créativité, à l'esprit critique et à une démarche projet. Les élèves sont invités à imaginer un (e) super-héros/héroïne capable de répondre à un enjeu environnemental, en se basant sur des connaissances scientifiques pour donner forme à ce personnage.

### **Éducation aux médias et à l'information à la Médiathèque départementale**

Utiliser la créativité pour développer une éducation aux médias positive, telle est l'intention de ce nouveau parcours organisé par la Médiathèque départementale. Les élèves, reporters en herbe, devront enquêter sur un sujet donné, en équipe et créer un support interactif qui sera diffusé sur les réseaux sociaux. Afin de lutter contre l'illettrisme numérique, les productions en ligne des élèves seront utilisées pour diffuser des connaissances au-delà de la classe et sensibiliser l'entourage à une meilleure pratique des médias en ligne.



# Le Département, solidaire des familles

La crise sanitaire a engendré une hausse de la précarisation, en France comme en Haute-Garonne. Dans ce contexte, le Conseil départemental qui mène une action forte envers les plus démunis, poursuit et pérennise ses nombreux dispositifs d'aide envers les familles et engage de nouvelles actions de soutien à la rentrée 2021.

## Un soutien gratuit pour lutter contre le décrochage scolaire

À la rentrée 2021, le Conseil départemental met en œuvre un nouveau dispositif expérimental d'accompagnement des collégiens en difficulté scolaire ou en risque de décrochage, de plus en plus nombreux depuis la crise sanitaire.

Il s'agit d'une aide individualisée et gratuite sur la base du volontariat aux collégiens repérés par les chefs d'établissement. Les élèves bénéficiaires seront mis en relation, par l'intermédiaire d'associations ou directement (en partenariat avec l'AFEV) avec des étudiants mentors souhaitant s'engager dans une démarche bénévole d'accompagnement.

Cet engagement pourra s'inscrire dans le cadre d'un service civique.

Ce dispositif a un triple objectif : redonner confiance aux collégiens en difficulté, briser l'isolement par l'apprentissage entre pairs et permettre aux étudiants volontaires de valoriser leur engagement. Chaque étudiant « mentor » pourra obtenir, s'il le souhaite, un « Open Badge » créé par le Conseil départemental avec les jeunes et ses partenaires pour lui permettre de faire reconnaître officiellement son engagement citoyen et son expérience acquise. Les Open Badges (déjà utilisés par l'Éducation nationale et certaines universités) sont une nouvelle forme numérique de valorisation des acquis de l'expérience pour reconnaître des savoir faire non sanctionnés par des formations diplômantes.

## L'aide à la restauration scolaire pour 21 200 collégiens

Le déjeuner représente le repas le plus important de la journée et pour les élèves les plus modestes, il est parfois le seul repas consistant et équilibré. C'est la raison pour laquelle, le Conseil départemental reconduit en 2021 l'aide à la restauration scolaire pour les collégiens haut-garonnais scolarisés en collège public ou privé. Cette aide peut ouvrir droit à une prise en charge totale ou partielle (à 50 %) des frais de demi-pension.

Sur les 67 000 collégiens du département, 60 500 sont demi-pensionnaires (soit 90 %) et près de 21 200 bénéficient de l'aide à la restauration scolaire du Département (soit 35 % des demi-pensionnaires) ;

près de 8 300 bénéficient de la gratuité totale et environ 12 900 bénéficient d'une gratuité à 50 %.

Cette aide représente un budget de 6,2 M€ pour le Conseil départemental.

En avril 2020, lors de la fermeture des collèges et de leur service de restauration, le Conseil départemental a substitué cette aide financière par des bons solidaires\*, à hauteur de 30 € pour les élèves bénéficiant d'une aide à 50 % et de 60 € pour ceux bénéficiant d'une gratuité. Cela a représenté un budget de 3 M€.

*Demande pour l'aide à la restauration scolaire en ligne sur <https://www.haute-garonne.fr/service/la-restauration-scolaire> ou au numéro vert 0801 801 808.*

### \* Pérennisation des bons solidaires pour les plus démunis

Le Conseil départemental a décidé de pérenniser le dispositif des bons solidaires, délivrés sous la forme de titres de paiement nominatifs pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, afin de soutenir en urgence les personnes et les familles précarisées par la crise sanitaire du Covid-19.

Ces chèques sont délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire. Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, entre 150 et 300 €.

Depuis avril 2020, le Conseil départemental a délivré 74 625 bons solidaires aux familles ou personnes isolées, incluant les étudiants en situation de précarité, pour un montant total de 13,7 M€.

*Demandes en ligne sur [cd31.net/bonsolidaire](https://cd31.net/bonsolidaire) ou via la plateforme Haute-Garonne solidarité (05 34 33 47 47 / [Solidarites@cd31.fr](mailto:Solidarites@cd31.fr))*

## Les transports scolaires gratuits avec la Région Occitanie

En Haute-Garonne, le transport scolaire est gratuit de la maternelle à la terminale pour les élèves respectant la carte scolaire et fréquentant un établissement situé dans un rayon de plus d'un kilomètre en ligne droite de leur domicile.

À titre de comparaison à l'échelle nationale, la distance minimale de prise en charge des élèves est le plus souvent de trois kilomètres par la route.

Le Conseil départemental finance intégralement 25 millions de déplacements scolaires par an, pour un budget de 48,4 M€ en 2021.

Ainsi, 73 209 élèves sont transportés, de la maternelle à la terminale, faisant de la Haute-Garonne le premier département sur le nombre d'élèves subventionnés. Cette aide permet à chaque famille haut-garonnaise d'économiser 648 € par enfant transporté.



**648 €/an**  
économisés par  
enfant transporté

Par ailleurs, le Département délivre gratuitement la carte Pastel aux élèves empruntant le réseau de transports urbains Tisséo et le réseau des cars liO-Arc-en-Ciel ou encore le réseau TER – SNCF.

Pour les élèves résidant sur des territoires non desservis par ces

réseaux réguliers, le Conseil départemental met en œuvre des transports scolaires spécifiques gratuits en autocars.

### → Un transport adapté pour les élèves en situation de handicap

Le Conseil départemental maintient la gratuité des transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap :

- prise en charge depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire d'enseignement avec un véhicule adapté,
- versement d'une allocation individuelle de transport aux familles assurant elles-mêmes le transport de leur enfant avec leur véhicule personnel,
- gratuité pour l'élève et son accompagnateur utilisant les transports publics.

À la rentrée 2021, le transport de 1 502 élèves et étudiants en situation de handicap sera pris en charge par le Conseil départemental par 160 transporteurs, pour un budget de 9,5 M€.

### → Les nouvelles lignes de transports scolaires

Dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, déployé depuis la rentrée 2017, le Conseil départemental a mis en place de nouvelles lignes scolaires afin d'assurer le transport des élèves concernés vers leur nouveau collège d'affectation. 2 lignes supplémentaires sont créées à la rentrée 2021.

En septembre 2021, 18 lignes scolaires permettront de transporter :

- Les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> issus du quartier de la Reynerie vers les collèges toulousains Bellevue,

Pierre de Fermat et Les Chalets, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille (10 lignes).

- Les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> issus du quartier Bellefontaine (écoles Bastide, Dottin, Victor Hugo et Tibaous) vers les collèges Pierre Labitrie à Tournefeuille, Jules Verne à Plaisance-du-Touch, Montesquieu à Cugnaux, Michelet, Jean-Pierre Vernant et Émile Zola à Toulouse (8 lignes).

Par ailleurs, 3 lignes desserviront le nouveau collège de Cintegabelle qui accueillera les élèves de 6<sup>ème</sup> à la rentrée de septembre 2021.

Quatre lignes supplémentaires accompagneront la montée en charge du lycée Martin Malvy à Cazères qui accueillera les élèves de seconde et de première à la rentrée 2021.

De même, 4 nouvelles lignes desserviront le collège d'Escalquens. Ainsi les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accueillis à la rentrée dans ce collège seront transportés sur un total de 7 lignes.

Enfin, la refonte de la sectorisation des collèges se traduira par la création de 5 lignes supplémentaires desservant les collèges d'Auterive, Léguevin, Le Lherm et Portet-sur-Garonne.

*Demandes en ligne d'inscription aux transports scolaires sur [haute-garonne.fr/service/transports-scolaires](http://haute-garonne.fr/service/transports-scolaires) ou au numéro vert 0 800 011 593.*

## Un dictionnaire bi-media pour les 6<sup>èmes</sup>

Le Conseil départemental offre chaque année un dictionnaire à tous les élèves entrant en classe de 6<sup>ème</sup>. Près de 17 500 dictionnaires encyclopédiques vont être distribués cette année.

Depuis la rentrée scolaire 2018, le Conseil départemental distribue une édition bi-média du dictionnaire Le Robert Collège (dictionnaire papier et en ligne). La version en ligne est accessible sur l'espace numérique de travail eCollège31.



# Des collèges proches et à taille humaine : 22 nouveaux collèges d'ici 2027

La Haute-Garonne attend près de 4 000 nouveaux collégiens d'ici les 5 prochaines années, dont 1 100 élèves supplémentaires dès la rentrée de septembre 2021. Entre septembre 2019 et septembre 2020, les collèges publics du département ont enregistré une hausse de plus de 1 200 élèves.

Afin de répondre à la forte croissance démographique du territoire, le Conseil départemental s'engage à maintenir les investissements prévus pour les collèges, malgré les répercussions de la crise sanitaire sur les finances des collectivités locales.

Ainsi, le Conseil départemental prévoit 27 opérations d'ici 2027 dont 22 nouveaux collèges, 3 rénovations et 2 agrandissements pour un budget de 350 M€. Pour des collèges à taille humaine, le nombre de places sera compris entre 400 et 700 places pour ces nouvelles opérations.

## L'inclusion des élèves en situation de handicap

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est pleinement mobilisé pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, à travers notamment les classes ULIS. Il est également associé à la création des Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisés, mis en place par l'État à la rentrée 2019, dans l'objectif de proposer un accompagnement mutualisé des moyens pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des établissements.

### → Les classes ULIS

À la rentrée 2021, 5 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) destinées à l'accueil en milieu ordinaire d'enfants en situation de handicap ouvriront dans les collèges Nelson Mandela à Noé, Daniel Sorano à Pins-Justaret, Bellevue, Nicolas

Vauquelin et Rosa Parks à Toulouse. Le Conseil départemental accompagne ces ouvertures en adaptant les locaux aux besoins spécifiques des élèves et en attribuant du matériel numérique. Ces ouvertures porteront à 75 le nombre de collèges publics du département accueillant des ULIS.



**350 M€**  
pour les collèges  
d'ici 2027

## Labélisation « Internat du XXI<sup>ème</sup> siècle »

Lancé en octobre 2020, ce nouveau label a pour objectif de revitaliser les internats, afin de favoriser la réussite scolaire des élèves et de créer les conditions d'une attractivité plus forte pour les familles.

Le collège Didier Daurat à Saint-Gaudens souhaite s'engager dans cette démarche de labélisation en proposant un projet de « résidence thématique », autour de l'art, la culture et le sport. Le projet pédagogique, en cours d'élaboration, sera construit

en lien étroit avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'Éducation nationale sur le territoire. Cet établissement, d'une capacité de 40 lits, compte parmi les quatre collèges publics du département hébergeant des internats. Le Conseil départemental soutiendra cette

candidature en engageant des travaux de rénovation des locaux et de réaménagements. Une démarche similaire sera engagée auprès du collège de Boulogne-sur-Gesse récemment labélisé « Internat du XXI<sup>ème</sup> siècle ».

## LES 22 NOUVEAUX COLLÈGES LIVRÉS D'ICI 2027

### 5 collèges livrés en 2022

Commune/quartier	Ouverture
Cintegabelle	Janvier 2022
Beauzelle	Septembre 2022
Seysses	Septembre 2022
Toulouse/Saint-Simon	Septembre 2022
Toulouse/Guilhermy	Septembre 2022

### 17 collèges livrés d'ici 2027

Secteur	Nb collège
Nord Toulouse/Paléficat-Grand Selve	1
Sud-est Toulouse/Malepère Montaudran	1
Castelnau d'Estretfonds	1
Toulouse/Saint-Martin du touch	1
Balma	1
Muret	1
Blagnac – Mondonville – Merville	1
Nord de l'agglomération toulousaine (Borderouge/Moulis et secteur Fenouillet – Saint-Alban – Castelginest)	2
Toulouse (Canal du Midi/Cité administrative et secteur Toulouse Euro Sud-ouest -CEAT)	2
Sud-ouest de l'agglomération toulousaine (Tournefeuille – Cugnaux, secteur Croix de Pierre)	2
Pont des Demoiselles/Pech David	1
Saint-Lys – Fontenilles – Plaisance-Du-Touch	1
Lauragais (secteur Castanet – Ramonville – Auzeville et secteur Montgiscard – Baziège – Gardouch)	2

## 5 COLLÈGES RÉHABILITÉS, RECONSTRUITS ET 2 EXTENSIONS

Collège	Types de travaux	Livraison
Toulouse/Rosa Parks	Réhabilitation et reconstruction	Rentrée 2023
Toulouse centre/ Ponts Jumeaux	Extension du collège pour atteindre 490 places	Rentrée 2024
Toulouse Rive gauche/George Sand	Extension du collège pour atteindre 600 places	Rentrée 2026
Aspet/Armand Latour	Reconstruction hors site actuel	Rentrée 2027
Villemur-sur-Tran/Albert Camus	Reconstruction hors site actuel	Rentrée 2027

## La sectorisation en concertation avec les Haut-Garonnais

Concernant le collège de Cintegabelle, les communes de Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac et Marliac, seront rattachées à son secteur de recrutement dès septembre 2021 (pour le collège provisoire, puis pour le collège définitif en janvier 2022). Afin de rééquilibrer les effectifs entre les collèges du Vernet et d'Auterive, les communes de Miremont et d'Auribail seront rattachées au secteur de recrutement du collège d'Auterive. Ces propositions ont été soumises aux différentes parties prenantes lors de réunions de concertation puis au vote des élus de l'Assemblée départementale, le 26 janvier 2021. Cette modification de sectorisation concernera les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> à partir de la rentrée scolaire 2021.

Par ailleurs, la sectorisation des 4 prochains établissements prévus en septembre 2022 (Beauzelle, Seysses, Saint-Simon, Guilhermy) sera définie à l'issue des concertations citoyennes qui se dérouleront à l'automne 2021, et sera adoptée par l'Assemblée départementale en janvier 2022.

D'autres opérations de sectorisation sont également prévues en vue de rééquilibrer des secteurs de collèges haut-garonnais. Ces modifications seront également adoptées en janvier 2022 après le processus de dialogue citoyen à l'automne 2021.



# Transition écologique dans les collèges : un engagement pour le bien-être et la santé des collégiens

Le Département porte une attention particulière à la qualité environnementale des collèges, qui permet de favoriser le bien-être et la santé des élèves mais également leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique. Ainsi, tous les nouveaux établissements construits ou réhabilités sont des bâtiments à énergie positive (BEPOS). Mais la transition s'opère également via la qualité alimentaire et la gestion des déchets dans les restaurants scolaires, la végétalisation des espaces et les projets pédagogiques à destination des collégiens.

## La qualité alimentaire dans les cantines

Le Conseil départemental assure l'aménagement et l'entretien des services de restauration des collèges publics en privilégiant les unités de production autonomes (seuls 8 des 97 collèges sont desservis par une cuisine centrale gérée par la Région Occitanie et 3 établissements utilisent les services de restauration des lycées voisins).

Le collège provisoire de Cintegabelle sera équipé d'une cuisine de production, dès son ouverture, en septembre 2021. Par ailleurs, une réflexion est engagée pour créer des cuisines autonomes dans trois collèges supplémentaires (Marengo, Pont Jumeaux et George Sand à Toulouse).

Le Département dote les établissements du personnel de restauration scolaire qui bénéficie d'un plan de formation portant sur les règles de l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent. Les établissements ont ainsi la liberté d'élaborer leurs menus en privilégiant l'achat d'une grande proportion de produits frais et locaux.



## → Un plan d'actions pour la qualité alimentaire

En janvier 2020, le Conseil départemental a adopté un plan d'actions pour la qualité alimentaire dans les collèges, qui répond à trois défis majeurs : la transition alimentaire pour changer les habitudes de consommation, la transition écologique pour

réduire et valoriser les déchets et proposer des repas durables et responsables.

Le Département prévoit d'atteindre 50 % de produits de qualité et durables et 20 % de produits bio, sur le volume total des achats de denrées à l'horizon 2022. La réduction de 20 % du gaspillage alimentaire est également visée dans les restaurants scolaires.

À ce jour, de nombreuses actions sont en cours de réalisation :

- La « végétalisation des assiettes » : une expérimentation est actuellement menée dans plusieurs collèges (Jean-Pierre Vernant à Toulouse, Voltaire à Colomiers, Alain Savary à Fronton, Daniel Sorano à Pins-Justaret) qui ont décidé de servir des repas végétariens au moins une fois par semaine.
- Près de 60 collèges sont engagés aujourd'hui dans le tri et la valorisation des déchets issus des services de restauration.
- 14 postes de coordonnateurs restauration ont été créés cette année pour accompagner les collèges et les équipes de personnels départementaux dans l'évolution des pratiques.
- L'application EasyLis est en cours de déploiement dans les collèges. Il s'agit d'un outil informatique unique de commande et de gestion qui garantit la lisibilité et le suivi de l'activité des services de restauration.

Cette application a été expérimentée dans 5 collèges et sera généralisée à l'ensemble des établissements à la rentrée de septembre pour un budget de près de 500 000 €.

#### → MIAM31 et Agrilocal31 : deux dispositifs pour l'insertion de produits locaux dans les cantines

Lancé à l'initiative du Conseil départemental, Miam31 vise à proposer de façon régulière des produits locaux de qualité dans les menus des 86 collèges disposant d'une cuisine autonome, grâce aux achats réalisés auprès des producteurs haut-garonnais.

Pour les chefs de cuisine, un référentiel de recettes est également accessible via Ecollège31 avec, depuis juin 2020, des recettes végétariennes qui reposent sur l'utilisation de produits bruts.

Depuis 2016, le Conseil départemental a développé la plateforme gratuite Agrilocal31, qui permet la mise en relation directe entre établissements et producteurs. En 2019, une trentaine de collèges a utilisé Agrilocal31.

Entre 2018 et 2019, le nombre de commandes enregistrées sur la plateforme a pratiquement

doublé, passant de 327 à 585 commandes annuelles. De plus, chaque année des animations sont menées dans les établissements pour faire connaître les produits locaux de qualité aux élèves et favoriser la rencontre directe entre les producteurs et les acheteurs des collèges et communes.

#### Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets

Depuis décembre 2017, la collectivité organise, via un marché de prestations, la collecte et le traitement des biodéchets des collèges publics. En 2020, près de 50 collèges bénéficiaient de cette prestation.

En 2021, près de 60 collèges se sont engagés.

Au titre de l'année 2019 (dernière année de référence de fonctionnement à 100 % avant Covid), 500 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectés.

Outre le bénéfice environnemental, cette action revêt un intérêt pédagogique important auprès des collégiens.

Par ailleurs, le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement met à disposition des établissements qui le souhaitent le kit d'animation « Arrêtons d'alimenter le gaspillage alimentaire ».

**20%**  
de produits bio  
dans les cantines  
en 2022

#### Mise en place d'un « parcours collégiens écoresponsables »

Dans le cadre de son plan d'action pour la transition écologique 2020-2024, le Conseil départemental va mettre en place un parcours collégiens écoresponsables, afin de sensibiliser les élèves sur des enjeux environnementaux majeurs :

- L'énergie : participation des collégiens au défi « bâtiment à énergie positive ».

- L'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur :

- déplacements doux : amélioration des accès aux collèges à vélo (sécurisation), installation de parcs à vélos, incitation à l'usage du vélo ;

- réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour la qualité de l'air et suivi des objectifs dans ce domaine.

- Le tri sélectif (papier, stylos usagés...) avec 100 % de recyclage.

- La préservation de la biodiversité avec la participation au défi « forêt ».

En 2021, les élèves du collèges George Sand ont participé à la plantation d'une micro-forêt de 200 m<sup>2</sup>, au sein de leur établissement, en partenariat avec l'association Toulouse en Transition.

## **Des collèges plus « verts »**

Depuis 4 ans, le Conseil départemental anticipe la future réglementation environnementale pour les collèges qui sera en vigueur à partir de 2022.

Ainsi, l'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont des établissements à énergie positive (BEPOS). Par ailleurs, la collectivité œuvre pour une très faible empreinte carbone des bâtiments, dans le choix de ses modes de construction notamment. Le Département privilégie les matériaux bio-sourcés : le bois, les briques de terre fabriqués sur site, la laine de bois, la paille...

Les espaces extérieurs sont pensés dans l'objectif de préserver la biodiversité environnante de l'établissement. Depuis 4 ans, un paysagiste travaille sur les nouveaux projets de collège (construction ou réhabilitation) pour la végétalisation des cours de récréation et des parvis, sur le modèle des « cours oasis », testées en région parisienne depuis 2017.

# Les chiffres clés de l'éducation

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION



Le Conseil départemental consacre 217,9 M€ à sa politique éducative en 2021. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> budget de la collectivité :



pour l'investissement dans le bâti



pour les transports scolaires



pour le personnel technique



pour le fonctionnement



pour les écoles primaires et maternelles (versés aux communes dans le cadre des contrats de territoire)



pour l'aide à la restauration scolaire



subventions aux projets éducatifs (dont le Parcours laïque et citoyen)

## LES COLLÈGES

67 000 élèves

attendus à la rentrée 2021 dans les collèges publics et privés



1 100 élèves à la rentrée 2021



4 000 collégiens attendus d'ici 5 ans

97

collèges publics en Haute-Garonne, dont 23 à Toulouse



4 collèges

disposent d'un internat, d'une capacité d'accueil de 178 places (Charles Suran à Boulogne-sur-Gesse, Jean Monnet à Bagnères-de-Luchon, Didier Daurat à Saint-Gaudens et Les Trois Vallées à Salies-du-Salat)

18 collèges possèdent une SEGPA (Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté)

8 collèges classés Réseau éducation prioritaire à Toulouse : Bellefontaine, George Sand, Stendhal, Rosa Parks (REP +), Nicolas Vauquelin, Maurice Bécanne, Claude Nougaro et Toulouse Lautrec (REP)

75 collèges publics accueillent des dispositifs ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

32 classes d'accueil d'élèves allophones UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)

21 collèges privés sous contrat d'association avec l'État scolarisant 9 064 élèves

1 200 agents territoriaux dans les collèges

## LA SOLIDARITÉ



Aide à la restauration scolaire

6,2 M€

→ 21 200 collégiens demi-pensionnaires (soit 35 % des collégiens) ont bénéficié de l'aide à la restauration scolaire en 2020/2021, dont 8 300 bénéficient de la gratuité totale de la cantine.



Les transports scolaires gratuits

48,4 M€

→ 73 209 élèves transportés  
→ 1 502 élèves et étudiants en situation de handicap transportés à la rentrée 2021  
→ Près de 25 millions de déplacements scolaires  
Cette année, chaque famille haut-garonnaise économisera 648 € par enfant transporté.

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

50 %

de produits de qualité et responsable

20 %

de produits bio

dans les cantines d'ici 2022

---

# CONTACT

## **Cécile Van de Kreeke**

Responsable des relations presse

✉ cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

☎ 05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

## **Coralie Bombail**

Attachée de presse

✉ coralie.bombail  
@cd31.fr

☎ 05 34 33 30 42 -  
06 74 93 45 44

## **Ariane Mélazzini-Déjean**

Attachée de presse

✉ ariane.melazzini  
@cd31.fr

☎ 05 34 33 30 32 -  
07 85 72 94 74

## **Fabienne Pascaud**

Attachée de presse

✉ fabienne.pascaud  
@cd31.fr

☎ 05 34 33 30 65 -  
06 47 74 60 58



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

📍 1, boulevard de la Marquette 31 090 Toulouse cedex 9

www haute-garonne.fr